



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 20335

Texte de la question

M. Thierry Benoit interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir du dispositif des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Ce dispositif d'aide institué en 1990 s'est révélé être un outil efficace et nécessaire dans le suivi des enfants en difficulté. Alerté par les acteurs concernés sur les risques de voir ce dispositif réduit à des heures supplémentaires de soutien pédagogique, il lui demande de bien vouloir l'informer de l'avenir et des moyens prévus pour cette structure.

Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à 24 heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent 2 heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, dégagées dans l'emploi du temps des enseignants, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres, notamment les enseignants spécialisés des RASED (réseaux d'aide aux élèves en difficultés). Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs. Cela aura, en outre, l'avantage d'éviter une dispersion inutilement coûteuse et de cibler les interventions spécialisées sur la plus grande difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Benoit](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20335

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2008, page 2960

Réponse publiée le : 13 mai 2008, page 4036